



MAIRIE
COSNAC 19360

CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2016

Délibération n° 4

Nombre de membres en exercice : 23
Présents : 18 Procurations : 5 Votants : 23 Absents : 0

L'an deux mille seize et le seize décembre, le conseil municipal de la commune de COSNAC s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur SOLER Gérard, maire. La convocation a été établie le 8 décembre 2016.

Présents : Mesdames et Messieurs SOLER Gérard (maire et président de séance), MARTIN Karine, FALZON Michel, FERLAND Corinne, PELISSIER Guillaume, COSTE Colette, LAFFAIRE André, CAPPE Jean-Claude, GAILLARD Alain, MONTEIL Paul, VALEILLE Ginette, LAPEYRE Ginette, DENYSIAK Marc, CORBLIN Sandrine, CESSAT Marie-Pierre, BOUCHAREL Amandine, DUVERGER Patrick, GENESTE Daniel.

Procurations : Mesdames et Messieurs MARTIN Philippe à MARTIN Karine, BOUCHÉ Pierre à LAPEYRE Ginette, LAUGEOIS Vanessa à SOLER Gérard, PUYDEBOIS Sophie à PELISSIER Guillaume, ARLIGUIE Christine à GENESTE Daniel.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Madame FERLAND Corinne

Objet : Modification d'attribution des concessions au cimetière communal et tarifs communaux

Par délibération en date du 27 novembre 1987, le conseil municipal de la commune de Cosnac avait décidé la possibilité de transformer des concessions trentenaires et cinquantenaires en concessions à perpétuité.

Monsieur le Maire propose de modifier la durée d'attribution des concessions, celles-ci ne seront concédées qu'en trentenaire ou cinquenaire renouvelables à la demande du concessionnaire ou ses ayants-droits conformément au règlement intérieur en vigueur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette modification et de fixer les divers tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017.

Tarifs au 1^{er} janvier 2017

Cimetière	Dimensions	50 ans	30 ans
	2.50 m x 1.25 m	220,00 €	165,00 €
Part commune : 2/3 Part CCAS : 1/3			
Occupation d'une case au dépositaire du cimetière	Gratuité le 1 ^{er} mois Au-delà 30,00 € par mois Durée d'occupation maximum : 6 mois Tout mois commencé est dû		

Colombarium	Durée		
		50 ans	770,00 €
		30 ans	550,00 €

Cavernes	Durée		
		50 ans	1 100,00 €
		30 ans	770,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide:

- d'accepter la modification de transformation des concessions ;
- d'approuver les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délibération approuvée par 23 voix POUR

Le Maire,



Gérard SOLER